



# DOSSIER MEDICAL ARBITRE



Lors de sa prise de Licence en ligne, l'arbitre doit cocher la fonction 'Arbitre' et 'Joueur' si nécessaire, et importer un certificat médical ou un Questionnaire de Santé pour la pratique du basketball.

## ARBITRE CLUB



**JOUEUR**

**-35ans**  
nés en 1987 et après



- Licence extension « Joueur »
- Pas de bilan médical spécifique exigé.

**+35ans**  
nés en 1986 et avant



- Bilan médical spécifique :
- Bilan sanguin\* de mois de 3 mois
  - RV chez un médecin agréé
  - ECG au repos\*\*



**NON JOUEUR**



Bilan médical spécifique :

- Bilan sanguin\*

- 35 ans : bilan de mois de 5 ans,
- +35 ans : bilan de moins de 3 mois RV chez un médecin agréé

ECG au repos\*\*

## ARBITRE DÉPARTEMENT -20ans né en 2002 et après



**JOUEUR**



- Licence extension « Joueur »
- Pas de bilan médical spécifique exigé.



**NON JOUEUR**



Bilan médical spécifique :

- Bilan sanguin de moins de 3mois\*
- RV chez un médecin agréé et envoi de la page Conclusion au Comité
- ECG au repos\*\*

## ARBITRE DÉPARTEMENT +20ans



**- 35 ans**  
Joueur et non-joueur  
Né en 1987 et après



Bilan médical spécifique :

- Bilan sanguin de moins de 5 ans
- RV chez un médecin agréé et envoi à la structure concernée
- ECG au repos\*\*



**+ 35 ans**  
Joueur et non-joueur  
Né en 1986 et avant



Bilan médical spécifique :

- Bilan sanguin\* de moins de 3 mois
- RV chez un médecin agréé et envoi à la structure concernée
- ECG au repos\*\*

\*Bilan sanguin (numération formule sanguine-plaquettes-glycémie-hémoglobine glyquée (HbA1c) – et bilan lipidique) à présenter au médecin agréé lors du RV (prise de sang à faire avant le RV dans un centre médical, infirmier ou laboratoire d'analyses)

\*\*ECG au repos à passer chez le médecin agréé. Ce dernier pourra demander des examens complémentaires si nécessaire.

Liste des médecins agréés FFBB

Envoi du dossier médical : un arbitre départemental doit envoyer la page Conclusion au Comité Départemental

**IMPORTANT :** En cas de demande d'examen complémentaire l'ensemble du dossier médical doit être envoyé au médecin départemental pour les arbitres clubs et départementaux .